



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

SEGPA - COLLÈGE GASTON FÉBUS

101 RUE DE LA CITÉ SCOLAIRE 65300 LANNEMEZAN



Accueil : 05 31 74 31 90

Directeur segpa : 05 31 74 31 94



0650084N@ac-toulouse.fr

Le collège Gaston Fébus situé dans la commune de Lannemezan dispose d'une SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) qui accueille les élèves en difficulté scolaire et qui leur permet grâce à un enseignement adapté et personnalisé (effectifs allégés, enseignants spécialisés) de retrouver une scolarité positive.

Les plus de la SEGPA

- Classes de petit effectif (environ 16 élèves) ;
- Pédagogie adaptée aux besoins et compétences des élèves ;
- Découverte des formations professionnelles au travers du parcours avenir : ateliers - visites d'entreprises - visites de lycées professionnels et de CFA ;
- Préparation du projet de formation grâce aux stages d'initiation et d'application en entreprise : 3 semaines en 4ème et 6 semaines en 3ème ;
- Une seule langue vivante.
- Les élèves de 3ème préparent le CFG (certificat de formation générale) et le DNB série professionnelle.



Comprendre la taxe d'apprentissage

UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Nos ateliers professionnels

- **ERE** (Espace Rural et Environnement)
 - Maraîchage ;
 - Floriculture ;
 - Aménagement des espaces verts ;
 - Fabrication bois.
- **HAS** (Hygiène Alimentation Service)
 - La préparation culinaire ;
 - Le service ;
 - L'entretien des locaux et du linge.

Utilisation de la taxe d'apprentissage

- Equipement des plateaux techniques
- mise à disposition d'intervenants spécialisés
- Achat des matières premières
- Achats des tenues professionnelles ...

La taxe professionnelle que nous récoltons permet la mise en oeuvre de projets innovants tout en donnant des conditions de travail optimales à nos élèves et à leurs professeurs.

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les nouveautés pour 2023

- POUR LE SOLDE 13 %, **le collège Gaston Fébus est habilité à le percevoir pour sa formation SEGPA et formule le vœu de vous trouver parmi ses partenaires pour 2023.** Le versement de cette part doit se faire désormais par la **plateforme SOLTéA**
- Les sommes collectées par les URSSAF seront reversées à la caisse des dépôts;
- La plateforme SOLTéA sera mise à disposition par la caisse des dépôts et vous permettra de désigner les établissements habilités à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage;
- Après affectation par les entreprises, la caisse des dépôts reversera les fonds aux établissements habilités à percevoir ce solde.

La plateforme SOLTéA : mode d'emploi

1. Accéder à la plateforme SOLTéA (lien actif le 1er avril 2023)
2. Connectez-vous à votre espace privé en tant que **entreprise assujétie**
3. Renseigner **Collège Gaston Fébus** ou code UAI **0650084N** dans la barre de recherche ;
4. Renseigner votre souhait d'affectation par le pourcentage que vous souhaitez flécher vers le collège ;
5. L'URSSAF et la caisse des dépôts feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds au collège à partir de votre déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la déclaration sociale nominative du mois d'avril 2023.
6. Pour accéder à SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : <https://www.net-entreprises.fr>

Calendrier

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

